

NOTIFICATION DE MISE EN FOURRIERE

Le 06/01/2014

Direction Départementale
de la Sécurité Publique
de l'Yonne

Mr REVELLAT Philippe,

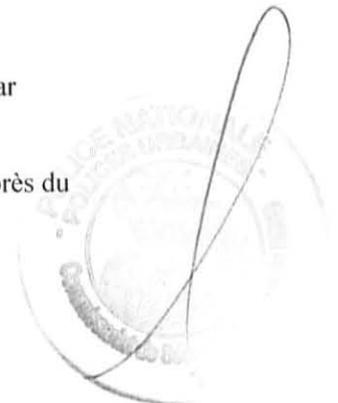
**CIRCONSCRIPTION
DE SECURITE PUBLIQUE
DE SENS
36,BD MARECHAL FOCH
89100 SENS
TEL:03-86-65-86-80**

Conformément aux dispositions des articles R 325-12 à R 325-52 du Code de la Route, votre véhicule immatriculé 9216YG94 a été placé en fourrière en date du 23/12/2013 pour le motif suivant : infraction aux dispositions des articles R417-9 à R417-13, R421-5 et R421-7 du code de la route portant arrêt ou stationnement gênant, abusif ou dangereux.

Conformément aux dispositions de l'article R 325-31 du Code la Route, les informations suivantes vous sont communiquées :

- 1 AUTORITE AYANT PRESCRIT LA MESURE: GPX TIESSET
Officier de Police Judiciaire
FOURRIERE DESIGNEE : Garage du Moulin – rue de Chantecoq 89100 SENS, Zone des vauguilletes
Tel : 03-86-65-19-97
AUTORITE DONT RELEVE LA FOURRIERE:Préfecture de l'Yonne à AUXERRE
- 2 CLASSEMENT DE VOTRE VEHICULE: Votre véhicule est classé dans la catégorie 3 fixée par l'article R 325-30 du Code de la Route-Vous pouvez faire procéder à une contre-expertise conformément aux dispositions des articles R 325-35 et 325-36 du Code de la route en vous adressant à la fourrière mentionnée en 1 -
- 3 AUTORITE QUALIFIEE POUR DONNER MAINLEVEE DE LA MESURE :
– Officier de Police Judiciaire du Commissariat de Sens (89100)
- 4 CERTIFICAT D'IMMATRICULATION :
() Ce document est déjà détenu par l'autorité précisée en 1 -
(xxxx) Vous devez faire parvenir immédiatement ce document à l'autorité précisée en 1- A défaut, vous serez passible de l'amende de 4 ème classe prévue à l'article R325-33 du Code de la Route,
- 5 OBLIGATION DE RETRAIT DU VEHICULE: Vous devez retirer votre véhicule avant l'expiration d'un délai de 10 (x) jours ou 30 () jours-
- 6 ABSENCE DE REPONSE: A défaut de réponse ou de réaction de votre part, votre silence vaudra abandon de votre véhicule et il sera soit remis au Service des Domaines en vue de son aliénation soit livré à la destruction -
- 7 FRAIS: Vous êtes redevable au gardien de la fourrière des frais de remorquage, de garde de votre véhicule et des frais d'expertise le cas échéant selon les tarifs fixés par l'arrêté du 14 novembre 2001 (JO du 08/12/2001)
- 8 VOIES DE RECOURS : Vous pouvez contester la mesure de mise en fourrière auprès du Procureur de la République-

(xxxxxx) P-J : Fiche descriptive du véhicule





Numéro de l'avis de contravention

6062257554

AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de contravention

31/12/2013

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.



91404 40816 20408

1/2 1 84
554
AC0010100006062257554

REVELLAT PHILIPPE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

STATIONNEMENT ABUSIF DE VEHICULE SUR LA VOIE PUBLIQUE : STATIONNEMENT EXCEDANT 7 JOURS.

- Prévues par Art. R. 417-12 du C. de la route.
- Réprimées par Art. R. 417-12 al. 3 du C. de la route.

Date / heure : le 23/12/2013 à 16h03

Lieu : RUE DU MONT SAINT BERNARD

. PARON - 89

Identification du véhicule

- Immatriculation : 9216YG94
- Pays : FRANCE
- Marque : RENAULT

Agent verbalisateur

- Agent verbalisateur N° : 00467867
- Code Service : 89PU045000

Information

Pour toute information complémentaire, appelez le **0811 871 871** (prix d'une communication locale), ou consultez le site Internet **www.antai.fr**

Effet(s) sur le permis de conduire

Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction et met fin à l'action publique (article 529 du Code de procédure pénale).

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

Vous n'effectuez pas de paiement.

Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :

L'officier du ministère public près le Tribunal de Police de Sens
CS 39000
35094 RENNES CEDEX 9

Montant de l'amende :

AMENDE FORFAITAIRE	Si vous payez dans les 45 jours à compter du 31/12/2013 : ou 60 jours en cas de paiement par timbre dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal ou auprès des centres des finances publiques).	35 €
AMENDE MAJOREE	Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 31/12/2013 : Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.	75 €

INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel
Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de :
Administrateur du centre national de traitement
TSA 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9



V12.01.05.02.01 6062257554 ACFR FRFR

33360622575541 72 FSM-T59-554

FSM-T59-554



Numéro de l'avis
de contravention

6062257554

NOTICE DE PAIEMENT

Le délai de paiement de cette amende forfaitaire
commence le : 31/12/2013

ATTENTION !

Le paiement de l'amende correspondant à l'infraction "STATIONNEMENT ABUSIF DE VEHICULE SUR LA VOIE PUBLIQUE : STATIONNEMENT EXCEDANT 7 JOURS." commise le 23/12/2013 à 16h03 entraîne la reconnaissance de l'infraction et met fin à l'action publique (article 529 du Code de procédure pénale).

COMMENT PAYER CETTE AMENDE FORFAITAIRE ?

Pour éviter toute contestation sur la date de règlement, un moyen rapide et sûr : le paiement par carte bancaire.

MOYENS DE PAIEMENT :

donnant droit à un délai supplémentaire de 15 jours pour
bénéficier du tarif minoré ou du tarif forfaitaire

Date limite de paiement forfaitaire : 01/03/2014

Paiement par carte bancaire

- sur le site internet : www.amendes.gouv.fr
- au téléphone au 0811 10 10 10 (coût d'un appel local)

Paiement par carte bancaire ou en espèces

- auprès des débiteurs de tabac agréés
« Paiement électronique des amendes »
- au guichet d'un centre des finances publiques

Important : pour régler selon ces modalités, vous devez indiquer votre numéro de télépaiement et sa clé. Ces numéros figurent sur la carte de paiement ci-dessous.

AUTRES MOYENS DE PAIEMENT :

Date limite de paiement forfaitaire : 14/02/2014

Paiement par chèque

- Etablissez votre chèque libellé en euros à l'ordre du Trésor public.
- Joignez la carte de paiement ci-dessous pour servir de référence **sans l'agrafer ni la coller.**
- Envoyez le tout, sans autre document, **en utilisant l'enveloppe retour à affranchir.**

Paiement par timbre amende

- Collez, sur l'emplacement réservé de la carte de paiement ci-dessous, la partie à envoyer du timbre amende
- Envoyez le tout **en utilisant l'enveloppe retour à affranchir.**

Important : l'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement. Elle ne doit pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

**DANS LES CAS CI-DESSUS,
DÉTACHEZ ET UTILISEZ OBLIGATOIREMENT
CETTE CARTE DE PAIEMENT
POUR PAYER L'AMENDE**

CARTE DE PAIEMENT

Date de l'avis : 31/12/2013

Si vous payez par timbre amende, collez ci-dessous la partie à envoyer du timbre amende.

Afin d'éviter toute erreur, si vous payez par timbre amende, veuillez ne pas effectuer d'autres règlements par chèque dans le même courrier

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

REVELLAT PHILIPPE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

3500 *

N° de Télépaiement

33360622575541

Clé
72



CENTRE D'ENCAISSEMENT
TSA 30806
35908 RENNES CEDEX 9

V12.01.05.02.01 6062257554 9216Y694 NOT FRFR

Y1409 40817 20408

2/2

1

84

FSM-T42-554

33360622575541 72 FSM-T42-554



T9.V12.01

543210000131 98333606225755447510350401969806

3500

REQUETE EN EXONERATION

Le site www.antai.fr vous permet aussi de remplir ce formulaire.

SI VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

• N'effectuez pas de paiement.

Dans les 45 jours à compter de la date de l'avis figurant au recto, en haut à droite :

- Complétez les cadres ci-contre et ci-dessous (cas n° 1, n° 2 ou n° 3 selon votre situation) en renseignant obligatoirement les mentions précédées d'un astérisque (*).
- Adressez impérativement cet original accompagné des pièces demandées à l'adresse indiquée au recto (rubrique « vous contestez avoir commis l'infraction »).

Si votre contestation est recevable :

L'officier du ministère public décidera :

- soit de vous poursuivre devant la juridiction de proximité,
- soit de classer sans suite la contravention.

Vous en serez alors informé par courrier.

Je soussigné(e) :

*NOM

*Prénom

*Adresse

*Code postal

*Ville

Permis de conduire n°

Délivré le

Titulaire du certificat d'immatriculation ou conducteur du véhicule

immatriculé

de marque

déclare (cochez la case correspondante cas 1, 2 ou 3 ci-dessous et renseignez les mentions obligatoires).

CAS N°1 : vol ou destruction ou usurpation ou cession ou vente

Mon véhicule a été volé détruit avant que l'infraction ne soit constatée.

Je joins le récépissé de dépôt de plainte pour vol ou la copie du récépissé de prise en charge pour destruction du véhicule, établi conformément aux dispositions de l'article R.322-9 du Code de la route.

Ce n'était pas mon véhicule.

Je joins à ma requête tout justificatif utile et, le cas échéant, un récépissé de mon dépôt de plainte. Je suis informé(e) qu'en cas d'usurpation de plaques, je dois demander gratuitement mon changement d'immatriculation à la préfecture du département de mon choix et je fournis une preuve du changement de plaques.

Mon véhicule a été cédé (ou vendu) à la personne ci-dessous avant que l'infraction ne soit constatée.

Je joins les copies de la déclaration de cession du véhicule et de son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules.

Complétez ci-dessous

CAS N°2 : prêt ou location

J'avais prêté (ou loué) mon véhicule à la personne ci-dessous, qui le conduisait ou était susceptible de le conduire lorsque l'infraction a été constatée.

Complétez ci-dessous

*Nom de naissance ou Raison sociale

Société

*Prénom

Epouse

*Sexe

M

F

*Date de naissance (jour / mois / année)

Lieu

*Adresse N°

Voie

Complément d'adresse

*Code postal

*Ville

Pays

*Titulaire du permis de conduire N°

(joindre une photocopie du permis de conduire si possible)

Délivré le (jour / mois / année)

par

Je suis averti(e) que toute déclaration inexacte ou erronée est punie de 1500 € d'amende (article R.49-19 du code de procédure pénale), sans préjudice de l'application éventuelle des articles 226-10 ou 441-1 du code pénal réprimant la dénonciation calomnieuse (5 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende) ou le faux (3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende).

CAS N°3 : autre motif ou absence des justificatifs demandés dans les cas 1 ou 2

J'expose sur papier libre les raisons de ma contestation ou de l'absence des renseignements ou des documents demandés.

Je rappelle sur mon courrier le numéro de l'avis de contravention figurant au recto, en haut à gauche.

A.....

Le.....

*Signature